

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

GR

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

N° 11

OBJET :

GYMNASE GABRIEL VOISIN
Habilitation du Maire à
déposer une déclaration de
travaux.-

Présents : M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire ;
M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES,
MM. FROMONT, LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL,
M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-LOUIS, WITTMANN, Adjoints ;
Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme BRENDEL, M. CAILLAT, Mmes
CHAMPEL, CLAME, M. DEBAT(à partir de la question 3), Mme
DOMINJON-STENGER (jusqu'à la question 11), M. DORE, Mme DUTHU,
MM. FEILLENS, GAUTHERET, LACROIX, LE MAOUT, M. MORNET,
Mmes MOTTA, M. PARAMELLE, Mme PERRET, M. PERRIOD,
M. PRITZY, Mmes SAINT-ANDRE, TOWNSEND-GIRARD, ZILLER

Excusés :

M COURTIEUX (M LE MAOUT), M DEBAT, à partir de la question 1 (Mme
SAINT ANDRE), Mme DOMINJON-STENGER, à partir de la question 12,
(M LACROIX), Mme MAYER (M BRAYARD), M MAZUY (M
PARAMELLE), Mme NOLL (Mme BOZON), Mme PONS LAMOITTE, M
RODET (Mme CHAMPEL), Mme VEILLEROT

Secrétaire de séance : M PARAMELLE

Rapporteur : M. BERNIGAUD

EXPOSE

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre du Comité d'hygiène et de sécurité, il a été demandé la mise en place d'un châssis ouvrant en façade du gymnase Gabriel Voisin pour la manutention des tapis d'arts martiaux.

Cet aménagement nécessite une modification de façade.

L'application combinée des articles R 422 du Code de l'Urbanisme et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales font du dépôt des demandes de déclaration de travaux un acte que le Maire ne peut prendre seul, ni au titre de la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2001, ni au titre de ses pouvoirs propres.

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à bien vouloir se prononcer sur le projet qui lui est proposé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'article R 422 du Code de l'Urbanisme et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à déposer et à signer, au nom et pour le compte de la ville de Bourg-en-Bresse, une déclaration de travaux pour la mise en place d'un châssis ouvrant en façade du gymnase Gabriel Voisin.